

## Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

### Session ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines tenue le mardi 9 juillet 2019, à 19 h 30 en la salle du conseil de l'hôtel de ville

Sont présents :	M. le Maire	Guy Charbonneau
	Mmes les Conseillères	Julie Boivin Isabelle Hardy
	MM. les Conseillers	Pierre Berthiaume Keven Renière
	La directrice générale adjointe	Linda Charbonneau
	La greffière adjointe	Marie-Eve Charron
Sont absents :	Mme la Conseillère	Véronique Baril
	M. le Conseiller	Denys Gagnon

2019-07-09 - 226

#### ***Ouverture de la séance***

La séance est ouverte à 19h30 par Monsieur Guy Charbonneau, maire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et Madame Marie-Eve Charron agit comme secrétaire.

2019-07-09 - 227

#### ***Adoption de l'ordre du jour***

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume, appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** l'ordre du jour de la présente séance ordinaire;

ADOPTÉ

2019-09-07 - 228

#### ***Adoption des procès-verbaux***

Le maire résume le contenu de la séance extraordinaire tenue le 2 juillet 2019 pour les personnes présentes.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 juin 2019 et de la séance extraordinaire tenue le 2 juillet 2019 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, et ce, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière, appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

**D'approuver** les procès-verbaux des séances du Conseil municipal tenues les 11 juin et 2 juillet 2019, tels que rédigés;

ADOPTÉ



## Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2019-07-09 - 229

### **Approbation des comptes**

**Attendu** que la liste des comptes payables pour le mois de juin 2019 a été transmise à tous les membres de ce Conseil pour vérification;

**Attendu** que toutes les informations pertinentes ont été fournies à cette fin;

**Attendu** qu'un certificat a été émis pour chaque dépense mentionnée sur ladite liste à l'effet que la Corporation dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

**D'approuver** la liste des comptes préparée par le Service de la comptabilité faisant l'objet des numéros de chèques suivants, à savoir:

<b>Chèques numéros</b>	<b>Montants</b>
87 069 à 87 338	1 546 363,30 \$

**D'autoriser** la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit;

ADOPTÉ

2019-07-09 - 230

### **Adoption - Règlement n° 987 Règlement n° 987 sur les modalités de publication des avis publics**

**Attendu** la présentation du projet de règlement n° 987 lors de la séance tenue le 11 juin 2019, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

**Attendu** l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire tenue le 11 juin 2019 et le dépôt du projet de règlement qui a été fait lors de cette même séance;

**Attendu** que le maire a résumé verbalement le contenu de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** le règlement n° 987 sur les modalités de publication des avis publics;

ADOPTÉ

2019-07-09 - 231

### **Adjudication de soumission Travaux de pavage par couches de correction**

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a demandé des soumissions par voie d'invitation pour des travaux de pavage par couches de correction pour son service des travaux publics;

**Attendu** que la Ville a reçu une seule soumission, à savoir :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant de la soumission Incluant les taxes</b>
Constructions Anor (1992) inc.	91 980,00 \$

**Attendu** que l'offre ci-haut provenant de Constructions Anor (1992) inc. s'avère conforme;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :



## Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2019-07-09 - 231

*(suite)*

**Que** les travaux de pavage par couches de correction pour le service des travaux publics de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines soit octroyée à Constructions Anor (1992) inc. considérant que son offre, au montant de 91 980,00 \$ incluant les taxes, s'avère conforme;

ADOPTÉ

2019-07-09 - 232

### **Renouvellement Bail - Maison de la Famille**

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a signé, en 2004, un bail avec la Maison de la Famille de Sainte-Anne-des-Plaines concernant la location des locaux situés au 238, rue Beaupré;

**Attendu** qu'il y a lieu de renouveler ce bail en conséquence;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

**Que** le bail avec la Maison de la Famille de Sainte-Anne-des-Plaines pour la location des locaux situés au 238 rue Beaupré soit renouvelé pour une période de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2022, selon les termes et conditions mentionnées dans ledit bail, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

**Que** le coût de la location soit fixé à 1 475 \$ par mois plus les taxes applicables, pour la première année dudit contrat, avec indexation au coût de la vie selon l'indice de prix à la consommation pour les deux autres années;

**Que** la greffière ou la greffière adjointe de la ville soit autorisée à signer les documents à cet effet;

ADOPTÉ

2019-07-09 - 233

### **Engagement de personnel - Surveillant sur appel**

**Attendu** que nous devons procéder à l'embauche de nouveaux surveillants pour notre liste de banque de personnel sur appel, et ce, en raison de la disponibilité plus restreinte de notre personnel sur appel;

**Attendu** qu'il a été puisé dans la réserve de curriculum vitae de la Ville;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

**De procéder** à l'embauche de Monsieur Jean-Louis Deschamps, pour occuper le poste de surveillant à temps partiel pour combler notre banque de personnel sur appel;

**Que** les termes et conditions de ces emplois soient fixés en fonction de la convention collective en vigueur;

ADOPTÉ



## Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2019-07-09 - 234

### **Bail avec Hydro-Québec pour une partie du lot 2 080 557 Piste cyclable La Seigneurie des Plaines**

**Attendu** que le tracé de la piste cyclable « La Seigneurie des Plaines » passe sur une partie du lot 2 080 557 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne appartenant à Hydro-Québec;

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines devait signer avec Hydro-Québec un bail pour l'aménagement et l'entretien de la piste cyclable sur une partie du lot 2 080 557 avant de ne débiter les travaux d'aménagement de la piste cyclable et la passerelle traversant la rivière Mascouche;

**Attendu** que le 25 juin 2019, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a signé un bail avec Hydro-Québec pour la location d'une partie du lot 2 080 557, ayant une superficie de 1 350 mètres carrés, pour une période de quatre (4) ans au coût de location annuel de 367,20\$ pour la première année, indexé de deux pour cent (2%) annuellement pour les trois (3) années restantes du bail;

**Attendu** que le bail signé par la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines comprenait aussi sept (7) options de renouvellement de cinq (5) ans chacune avec une indexation au taux constant de deux pour cent (2%) annuellement ou à être établie par Hydro-Québec selon la valeur marchande à la date du renouvellement;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

**De** ratifier et autoriser la signature du bail avec Hydro-Québec par Monsieur Guy Charbonneau, maire et Madame Geneviève Lazure, greffière, survenue le 25 juin 2019 pour la location d'une partie du lot 2 080 557, ayant une superficie approximative de 1 350 mètres carrés, pour une durée initiale de quatre (4) ans, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2023 au coût de location annuel de 367,20\$ pour la première année dudit bail, avec indexation de deux pour cent (2%) annuellement pour les trois années restantes du bail. Ledit bail comprenant aussi sept (7) options de renouvellement de cinq (5) ans chacune avec une indexation au taux constant de deux pour cent (2%) annuellement ou à être établie par Hydro-Québec, selon la valeur marchande à la date du renouvellement;

ADOPTÉ

2019-07-09 - 235

### **Autorisation de signature - Acquisition d'une partie du lot 5 651 178**

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et Madame Marilyn Rappaport ont convenu que la Ville ferait l'acquisition d'une partie du lot 5 651 178, ayant une superficie approximative de 337 mètres carrés, afin d'éviter un litige dans le cadre du processus d'expropriation pour la servitude de la piste cyclable opposant la Ville à Madame Rappaport;

**Attendu** que Madame Marilyn Rappaport a signé une promesse d'achat pour la vente de la partie résiduelle du lot 5 651 178 du cadastre du Québec ayant une superficie approximative de 337 mètres carrés;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines à signer la promesse d'achat pour acquérir de Madame Marilyn Rappaport une partie du lot 5 651 178 du cadastre du Québec, ayant une superficie d'environ 337 mètres carrés;

**D'autoriser** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines à signer l'acte de vente conformément aux conditions de la promesse d'achat, soit pour un prix de vente de 25 000,00 \$ plus les taxes applicables;



## Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2019-07-09 - 235

(suite)

**Que** Me Valérie Chaumont, notaire, soit mandatée pour la préparation de l'acte notarié à cet effet;

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désigne le maire ou la mairesse suppléante et la greffière ou la greffière adjointe comme personnes autorisées à signer au nom de la Ville ladite promesse d'achat, l'acte de vente et tous les documents s'y rapportant pour donner plein effet à la présente résolution et à consentir à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville;

ADOPTÉ

2019-07-09 - 236

### ***Nomination au conseil d'administration permanent de l'Office d'habitation Thérèse-De Blainville***

**Attendu** que l'Office d'habitation Thérèse-De Blainville est administré par un conseil d'administration permanent qui en conduit les opérations à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019;

**Attendu** que l'Office d'habitation Thérèse-De Blainville est composé de onze (11) membres qui en sont aussi les administrateurs;

**Attendu** que le conseil d'administration est constitué comme suit;

- Un (1) membre est nommé par le conseil municipal de Blainville;
- Un (1) membre est nommé par le conseil municipal de Boisbriand;
- Un (1) membre est nommé par le conseil municipal de Bois-des-Filion;
- Un (1) membre est nommé par le conseil municipal de Rosemère;
- Un (1) membre est nommé par le conseil municipal de Sainte-Anne-des-Plaines;
- Un (1) membre est nommé par le conseil municipal de Sainte-Thérèse;
- Deux (2) membres sont nommés par le ministre responsable de l'application de la Loi sur la Société d'habitation du Québec parmi les groupes socioéconomiques représentatifs de la région;
- Trois (3) membres sont élus parmi l'ensemble des locataires de l'Office d'Habitation Thérèse-De Blainville, conformément à la Loi sur la Société d'habitation du Québec;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

**Que** le conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines nomme Madame Julie Boivin comme membre du conseil d'administration permanent de l'Office d'habitation Thérèse-De Blainville;

ADOPTÉ

2019-07-09 - 237

### ***Autorisation et ratification de signature Renouvellement - Protocole d'entente avec la Ville de Saint-Lin-Laurentides pour le service de prêt de livres au comptoir de la bibliothèque de Sainte-Anne-des-Plaines***

**Attendu** qu'un protocole d'entente a été signé par Madame Linda Charbonneau, directrice générale adjointe, le 23 juillet 2018 afin de convenir d'un service de prêt de livres au comptoir de la bibliothèque de Sainte-Anne-des-Plaines pour les citoyens de la Ville de Saint-Lin-Laurentides, suite à l'incendie qui a détruit leur bibliothèque municipale;

**Attendu** que ce protocole d'entente a été approuvé et que sa signature a été ratifiée par le Conseil municipal le 14 août 2018;

**Attendu** qu'il y a lieu de renouveler ce protocole d'entente;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :



## Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2019-07-09 - 237

**(suite)**

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines approuve les termes des protocoles d'ententes intervenus avec la Ville de Saint-Lin-Laurentides pour le prêt de livres au comptoir de la bibliothèque de Sainte-Anne-des-Plaines;

**Que** la Ville ratifie la signature desdits protocoles d'entente signés le 17 décembre 2018 et le 2 juillet 2019 par la directrice générale adjointe, Madame Linda Charbonneau;

ADOPTÉ

2019-07-09 - 238

**Autorisation de signature**  
**Entente de partenariat avec les points de dépôt officiels pour le recyclage des produits électroniques**

**Attendu** la demande reçue de l'organisme ARPE-Québec, afin de fournir des services de type « point de dépôt » où les citoyens et les entreprises pourraient apporter gratuitement leurs produits électroniques en fin de vie utile;

**Attendu** qu'ARPE-Québec, organisme à but non lucratif reconnu par RECYC-QUÉBEC, a reçu le mandat de mettre en œuvre et d'exploiter le *Programme québécois de récupération et de valorisation des produits électroniques*, mieux connu sous le nom « Recycler mes électroniques »;

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines souhaite offrir le service de « point de dépôt » et qu'à cet effet, il y a lieu de signer une entente de partenariat avec l'organisme ARPE-Québec;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines soit autorisée à signer l'entente de partenariat avec les points de dépôt officiels pour le recyclage des produits électroniques;

**Que** le directeur général, Monsieur Alain Cassista, soit autorisé à signer ladite entente;

ADOPTÉ

2019-07-09 - 239

**Engagement de personnel**  
**Coordonnateur au service des loisirs - remplacement**

**Attendu** le départ pour congé de maternité de Madame Mylène Martin, coordonnatrice au service des loisirs, il est convenu de procéder à son remplacement;

**Attendu** qu'une offre d'emploi a été affichée dans les journaux et sites internet pour un poste de coordonnateur au service des loisirs

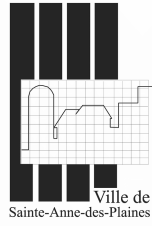
**Attendu** les recommandations du comité d'embauche;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines retienne les services de Madame Janie Lauzon pour le poste de coordonnateur au service des loisirs, et ce, selon les termes et conditions de travail prévues à la convention collective en vigueur;

**Que** son entrée en fonction soit fixée au 15 juillet 2019;

ADOPTÉ



## Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2019-07-09 - 240

### **Autorisation de signature Renouvellement d'entente - Alary Immobilier inc.**

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a vendu les lots 5 173 224 et 5 173 225 à la société par actions Alary Immobilier inc. aux termes d'un acte de vente reçu par Me Alain Dugas, notaire le 20 juin 2016, sous le numéro 14 341 de ses minutes;

**Attendu** que le prix de vente de cet immeuble était notamment payable à la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines au moyen d'un versement de 177 216,67 \$ devant être effectué au plus tard le 1<sup>er</sup> août 2017 et d'un autre versement de 177 216,66 \$ devant être effectué au plus tard le 1<sup>er</sup> août 2018;

**Attendu** qu'une entente a été signée le 6 août 2018 afin de modifier les délais de paiement;

**Attendu** qu'il y a lieu de signer un renouvellement d'entente afin de modifier les termes de l'entente signée le 6 août 2018;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** la signature d'un renouvellement d'entente avec la société par actions Alary Immobilier inc.;

**Que** le maire ou la mairesse suppléante et la greffière ou la greffière adjointe soient autorisés à signer l'entente ainsi que tous les documents s'y rapportant afin de donner plein effet à la présente résolution;

ADOPTÉ

2019-07-09 - 241

### **Dépôt de rapports divers et procès-verbaux**

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

**D'accepter** le dépôt des divers rapports et procès-verbaux soumis au Conseil municipal, à savoir :

- Rapport des activités du Service de Sécurité Incendie - Juin 2019
- Rapport budgétaire au 30 juin 2019
- Rapport des permis de construction du mois de juin 2019
- Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif en circulation tenue le 18 juin 2019
- Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif en environnement tenue le 12 juin 2019
- Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 26 juin 2019
- Rapport Tricentris - tri, transformation, sensibilisation

ADOPTÉ

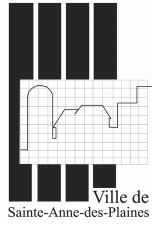
2019-07-09 - 242

### **Adoption - Règlement n° 860-85**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** le règlement n° 860-85 amendant le règlement numéro 860;

ADOPTÉ



## Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2019-07-09 - 243

### **Adoption - Règlement n° 697-7-6**

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** le règlement n° 697-7-6 amendant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicables au secteur de la rue de l'Envol et d'une partie de la montée Gagnon, tel qu'amendé, aux fins de changer ledit règlement:

1. en remplaçant l'annexe "A" par une nouvelle annexe "A" retirant le lot du secteur d'application.

ADOPTÉ

2019-07-09 - 244

### **Adoption - Règlement n° 697-13-1**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** le règlement n° 697-13-1 amendant le règlement numéro 697-13 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.A.) applicables aux secteurs de la place du Patrimoine, du parc industriel et du boulevard Ste-Anne (1<sup>re</sup> Avenue/Auger)

- En modifiant le plan applicable au secteur du parc industriel.

ADOPTÉ

2019-07-09 - 245

### **Adoption - Règlement n° 697-15-3**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** le règlement n° 697-15-3 amendant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable au secteur applicable à la partie sud de la montée Gagnon, tel qu'amendé, aux fins de changer ledit règlement:

1. En ajoutant un nouveau secteur, soit le secteur IV, avec des objectifs et critères conçus à cet effet.
2. En modifiant les limites du secteur III afin d'ajouter le secteur IV.
3. En modifiant le titre du règlement de manière à ajouter le secteur IV.
4. En modifiant le titre de la section 1 *Dispositions applicables aux secteurs I, II, III* du chapitre 2 de manière à ajouter le secteur IV.
5. En modifiant le titre de la section 4 *Dispositions applicables au secteur III – Multifamiliale* du chapitre 2 de manière à redéfinir les nouvelles limites du secteur.

ADOPTÉ





## Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2019-07-09 - 246

### **Adoption - Règlement n° 861-3**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** le règlement n° 861-3 de manière à changer les frais exigibles lors d'une demande de dérogation mineure;

ADOPTÉ

2019-07-09 - 247

### **Avis de motion - Règlement n° 697-7-7**

Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement n° 697-7-7 et dépose ledit projet de règlement;

ADOPTÉ

2019-07-09 - 248

### **Adoption du second projet - Règlement n° 860-88**

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** le second projet de règlement n° 860-88 amendant le règlement numéro 860, tel qu'amendé, aux fins de changer la réglementation de zonage, ainsi que les grilles d'usages et normes qui les accompagnent de la manière suivante :

1. En modifiant les limites de la zone industrielle I202 afin de créer une nouvelle zone, soit la zone résidentielle H206;
2. En ajoutant une nouvelle grille des usages et normes pour la zone résidentielle H206;

ADOPTÉ

2019-07-09 - 249

### **Avis de motion - Règlement n° 860-88**

Monsieur le Conseiller Keven Renière donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement n° 860-88 et dépose ledit projet de règlement;

ADOPTÉ

2019-07-09 - 250

### **Adoption du premier projet - Règlement n° 860-89**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** le premier projet de règlement n° 860-89 amendant le règlement numéro 860, tel qu'amendé, aux fins de changer la réglementation de zonage, ainsi que les grilles d'usages et normes qui les accompagnent de la manière suivante :

1. En ajoutant une phrase au paragraphe a) du deuxième alinéa à l'article 1214 concernant les enseignes indiquant le numéro civique d'un bâtiment ou d'une partie du bâtiment;



## Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2019-07-09 - 250

**(suite)**

2. En modifiant le tableau de l'article 121 intitulé « Tableau des usages, bâtiments, constructions autorisés dans les cours » de manière à ajouter des nouvelles normes d'implantation pour les perrons et galeries;
3. En ajoutant une nouvelle sous-section 16 Dispositions particulières relatives aux bâtiments ou constructions agricoles à des fins de production de cannabis à la section 1 Dispositions particulières applicables aux usages du chapitre 11;
4. En ajoutant une nouvelle note particulière concernant la sous-section 10 Dispositions particulières relatives aux bâtiments ou constructions agricoles à des fins de production de cannabis à la section 1 Dispositions particulières applicables aux usages du chapitre 11 par le biais d'une référence à la colonne autorisant le groupe d'usages A-1 à la grille des usages et normes dans les zones A001, A002, A003, A004, A005, A006, A007, A008, A009, A010, A011 et A012;
5. En ajoutant à la grille des usages et normes des zones A001, A002, A003, A004, A005, A006, A007, A008, A009, A010, A011 et A012, la référence d'une note devant PIIA afin d'inclure le Règlement sur les PIIA no 697-20 applicables aux bâtiments et constructions agricoles à des fins de production de cannabis, telle que décrite en annexe « B ».

**De fixer** au mardi 13 août 2019, l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement;

ADOPTÉ

2019-07-09 - 251

### **Adoption du premier projet - Règlement n° 697-20**

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** le premier projet de règlement n° 697-20 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) applicables aux bâtiments ou constructions agricoles à des fins de production de cannabis;

**De fixer** au mardi 13 août 2019, l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement;

ADOPTÉ



## Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2019-07-09 - 252

### **Demandes de permis soumises à un P.I.I.A.**

- 188, rue Saint-Édouard
- 399, boulevard Sainte-Anne
- boulevard Sainte-Anne (lot 6 319 589)
- 218, boulevard Sainte-Anne
- 239, 2<sup>e</sup> Avenue
- 147, rue Saint-Isidore
- rue Leclerc (lot 4 762 625)
- 180b, boulevard Sainte-Anne
- 74, rue du Pavillon
- 322, montée Gagnon
- 442, boulevard Sainte-Anne
- 22, boulevard Sainte-Anne

### **Attendu**

que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis aux règlements sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale :

Recommandation CCU	Numéro de résolution (CCU)	Numéro du règlement	Adresse
2019-06-26 (accepté)	2019-362	697	188, rue St-Édouard
2019-06-26 (accepté)	2019-363	697	399, boulevard Sainte-Anne
2019-06-26 (accepté)	2019-364	697	Boulevard Sainte-Anne (lot 6 319 589)
2019-06-26 (accepté)	2019-365	697-11	218, boulevard Sainte-Anne
2019-06-26 (accepté)	2019-366	697-11	239, 2 <sup>e</sup> Avenue
2019-06-26 (accepté)	2019-367	697-11	147, rue Saint-Isidore
2019-06-26 (accepté)	2019-368	697-9	Rue Leclerc (lot 4 762 625)
2019-06-26 (accepté)	2019-369	697	180-B, boulevard Sainte-Anne
2019-06-26 (accepté)	2019-372	697-6	74, rue du Pavillon
2019-06-26 (accepté)	2019-374	697-15	322, montée Gagnon
2019-06-26 (accepté)	2019-375	697-4	442, boulevard Sainte-Anne
2019-06-26 (accepté)	2019-376	697-3	22, boulevard Sainte-Anne

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines approuve les recommandations susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

ADOPTÉ



## Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2019-07-09 - 253

### ***Demande de dérogation mineure Rue Tour du Lac (lot 2 083 464)***

- Attendu** qu'en vertu de l'article 18 du règlement n° 861 sur les dérogations mineures, toutes les dispositions du règlement de zonage n° 860 et de lotissement n° 858 de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines ainsi que leurs amendements subséquents peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure;
- Attendu** qu'une demande de dérogation mineure a été déposée et payée pour le lot 2 083 464 du cadastre du Québec;
- Attendu** que la demande consiste à autoriser un garage détaché sur un terrain vacant;
- Attendu** que la dérogation demandée est l'implantation d'un bâtiment accessoire sans bâtiment principale sur le terrain;
- Attendu** que les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont étudié la présente demande et ne sont pas favorables au projet dérogatoire puisqu'il n'y a pas de bâtiment principal;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

**Que** le Conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Camille Martel pour le lot 2 083 464 du cadastre du Québec pour :

- Autoriser l'implantation d'un garage détaché sur un terrain vacant;

ADOPTÉ

2019-07-09 - 254

### ***Demande de dérogation mineure 413, rue Séraphin-Bouc***

- Attendu** qu'en vertu de l'article 18 du règlement n° 861 sur les dérogations mineures, toutes les dispositions du règlement de zonage n° 860 et de lotissement n° 858 de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines ainsi que leurs amendements subséquents peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure;
- Attendu** qu'une demande de dérogation mineure a été déposée et payée sur le terrain du 413, rue Séraphin-Bouc, soit le lot 6 194 990 du cadastre du Québec;
- Attendu** que la demande consiste à autoriser une marge latérale de 2,92 mètres plutôt que les 3 mètres prescrits à la grille des usages et normes H104 du règlement de zonage n° 860;
- Attendu** que la dérogation demandée est de 0,08 mètre;
- Attendu** que les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont étudié la présente demande;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

**Que** le Conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure déposée par 9101-0702 Québec inc. pour le 413, rue Séraphin-Bouc pour :

- Autoriser une marge latérale de 2,92 mètres plutôt que les 3 mètres prescrits à la grille des usages et normes H104 du règlement de zonage n° 860.

ADOPTÉ



## Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2019-07-09 - 255

### ***Demande de permis de démolition 45, rang Lepage***

**Attendu** qu'une demande de permis a été déposée le 13 juin 2019 pour la démolition du bâtiment principal au 45, rang Lepage;

**Attendu** qu'en vertu de l'article 42 du règlement n° 857 sur les permis et certificats, la demande de certificat d'autorisation pour une démolition doit comprendre une résolution du Conseil municipal attestant que le Comité consultatif d'urbanisme approuve les travaux;

**Attendu** qu'une demande de permis a été déposée 21 mai 2019 pour un projet de reconstruction d'une habitation unifamiliale isolée;

**Attendu** que les membres du Comité Consultatif d'urbanisme ont étudié la présente demande;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

**Que** le Conseil municipal accepte la demande de permis de démolition pour le bâtiment principal au 45, rang Lepage;

ADOPTÉ

2019-07-09 - 256

### ***Demande de permis de reconstruction 33, chemin du Ruisseau***

**Attendu** qu'une demande de permis a été déposée le 5 avril 2019 pour la démolition du bâtiment principal et du garage détaché au 33, chemin du Ruisseau;

**Attendu** qu'en vertu de l'article 42 du règlement n° 857 sur les permis et certificats, la demande de certificat d'autorisation pour une démolition doit comprendre une résolution du Conseil municipal attestant que le Comité consultatif d'urbanisme approuve les travaux;

**Attendu** qu'une demande de permis a été déposée 5 avril 2019 pour un projet de reconstruction d'une habitation unifamiliale isolée;

**Attendu** que les membres du Comité Consultatif d'urbanisme ont étudié la présente demande;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

**Que** le Conseil municipal accepte la demande de permis de démolition pour le bâtiment principal du garage détaché au 33, chemin du Ruisseau;

ADOPTÉ

2019-07-09

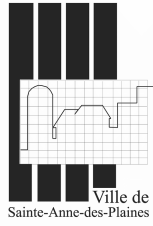
### ***Parole aux élus***

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle.

2019-07-09

### ***Période de questions***

On procède à la période de questions de l'assistance.



## Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2019-07-09 - 257

### **Levée de l'assemblée**

Il est résolu à l'unanimité :

**De clôturer** la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé.

ADOPTÉ

---

Guy Charbonneau, maire

---

Marie-Eve Charron, greffière adjointe